

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

Compte rendu analytique

DE LA RÉUNION PUBLIQUE DE COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES
DU

04 - 04 - 2000
après-midi

AGALEV-ECOLO	:	<i>Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales</i>
CVP	:	<i>Christelijke Volkspartij</i>
FN	:	<i>Front National</i>
PRL FDF MCC	:	<i>Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement</i>
PS	:	<i>Parti socialiste</i>
PSC	:	<i>Parti social-chrétien</i>
SP	:	<i>Socialistische Partij</i>
VLAAMS BLOK	:	<i>Vlaams Blok</i>
VLD	:	<i>Vlaamse Liberalen en Democraten</i>
VU&ID	:	<i>Volksunie&ID21</i>

Afkortingen bij de nummering van de publicaties :

DOC 50 0000/000	:	<i>Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer</i>
QRVA	:	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>
HA	:	<i>Handelingen (Integraal Verslag)</i>
BV	:	<i>Beknopt Verslag</i>
PLEN	:	<i>Plenum</i>
COM	:	<i>Commissievergadering</i>

Abréviations dans la numérotation des publications :

DOC 50 0000/000	:	<i>Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif</i>
QRVA	:	<i>Questions et Réponses écrites</i>
HA	:	<i>Annales (Compte Rendu Intégral)</i>
CRA	:	<i>Compte Rendu Analytique</i>
PLEN	:	<i>Séance plénière</i>
COM	:	<i>Réunion de commission</i>

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers
Bestellingen :
Tel. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.deKamer.be
e-mail : alg.zaken@deKamer.be

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Commandes :
Tél. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.laChambre.be
e-mail : aff.generales@laChambre.be

SOMMAIRE

COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES – C 170

QUESTIONS

– de M. **Francis Van den Eynde** au premier ministre sur l'attitude du ministre des Affaires étrangères face à l'Autriche (n° 1425)

Orateurs : **Francis Van den Eynde** et **André Flahaut**, ministre de la Défense au nom de Guy Verhofstadt, premier ministre

5

– de M. **Jean-Pierre Viseur** au premier ministre sur l'envoi éventuel d'un télégramme de félicitations à M. Poutine (n° 1444)

Orateurs : **Jean-Pierre Viseur** et **André Flahaut**, ministre de la Défense au nom de Guy Verhofstadt, premier ministre

6

COMMISSION
DES RELATIONS
EXTÉRIEURES

RÉUNION PUBLIQUE

MARDI 04 AVRIL 2000

APRÈS-MIDI

PRÉSIDENCE :

M. Geert VERSNICK

La séance est ouverte à 16 h 34.

QUESTIONS

ATTITUDE DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES FACE À L'AUTRICHE

Question de M. Francis Van den Eynde au premier ministre sur "l'attitude du ministre des Affaires étrangères face à l'Autriche" (n° 1425)

M. Francis Van den Eynde (VL. BLOK) : Je constate, non sans frayeur, que le premier ministre a chargé le ministre de la Défense de répondre à ma question. La Belgique aurait-elle l'intention de déclarer la guerre à l'Autriche ? (*Rires*)

En ce qui concerne son attitude à l'égard de l'Autriche, le gouvernement n'en est pas à son premier sursaut. Il y a quelques mois, le gouvernement autrichien était purement et simplement excommunié : le ministre Michel annonçait de nombreuses mesures, allant jusqu'à enjoindre nos compatriotes de ne pas partir skier en Autriche, au nom de la morale. Entre-temps, le ministre flamand, M. Dewael, continuait, sans sourciller, de descendre les pistes autrichiennes.

Par ailleurs, les militaires belges se voyaient interdire de participer aux championnats militaires de ski organisés en Autriche et le ministre Michel refusait de poser pour les photographes européens aux côtés du chancelier autrichien.

Il y a peu, M. Tshisekedi dénonçait, à propos de M. Mobutu, des faits analogues à ceux que l'on reproche aujourd'hui officiellement à M. Haider.

Aucune convention européenne ne comporte de disposition nous autorisant à nous immiscer dans les affaires intérieures d'un autre pays de l'Union européenne. Nous n'avons pas davantage dénoncé la Charte des Nations Unies, dont l'article 1er énonce le principe de l'auto-détermination des peuples.

Quand mettrons-nous fin à ces comportements frénétiques et adopterons-nous une attitude normale à l'égard des élections démocratiques en Autriche ?

M. André Flahaut, ministre (*en néerlandais*) au nom de **M. Guy Verhofstadt**, premier ministre : L'attitude officielle de la Belgique n'a pas changé : le gouvernement

belge appuie la décision du 31 janvier 2000 des 14 Etats membres de l'Union européenne. Cette décision comporte trois éléments : pas de contacts bilatéraux officiels au niveau politique avec un gouvernement autrichien incluant le FPÖ ; pas d'appui aux candidats autrichiens briguant une fonction internationale ; consultation des ambassadeurs autrichiens en poste dans les capitales européennes à propos de matières techniques uniquement.

A ce jour, tous les membres du gouvernement se sont tenus loyalement à cet accord et je suis convaincu qu'à l'avenir il n'en ira pas autrement.

M. Francis Van den Eynde (VL. BLOK) : Je n'ai pas obtenu de réponse à ma question de savoir si les ministres belges poseront à nouveau aux côtés de leurs collègues autrichiens sur les photos officielles.

J'entends sans cesse affirmer que les mesures prises à l'égard de l'Autriche sont fondées sur certains traités mais jamais il ne m'a été précisé lesquels.

Le **président** : L'incident est clos.

ENVOI ÉVENTUEL D'UN TÉLÉGRAMME DE FÉLICITATIONS À M. POUTINE

Question de M. Jean-Pierre Viseur au premier ministre sur "l'envoi éventuel d'un télégramme de félicitations à M. Poutine" (n° 1444)

M. Jean-Pierre Viseur (Écolo-Agalev) : Un télégramme de félicitations a-t-il été envoyé, au nom du gouvernement belge, à M. Poutine à la suite de son élection ? Je suppose que c'est l'usage, dans le cadre des relations diplomatiques, quand un chef d'État est élu.

Si votre réponse est positive, quels sont les termes exacts de ce télégramme ?

Si votre réponse est négative, d'autres félicitations officielles ont-elles été adressées, par exemple via notre ambassade en Russie ?

Si aucun message n'a été adressé, cela doit-il se comprendre comme un signe de durcissement de la position de la Belgique à l'égard de la politique intolérable de la Russie en Tchétchénie ?

M. André Flahaut, ministre (*en français*) au nom de **M. Guy Verhofstadt**, premier ministre : Un télégramme de félicitations a été envoyé par M. Verhofstadt le 28 mars ; j'en réserverai une copie à M. Viseur. Il est libellé comme suit :

"Je tiens à vous féliciter pour le succès que vous venez de remporter dans l'élection présidentielle qui s'est tenue dans votre pays le 26 mars.

Je suis convaincu que vous saurez accomplir votre mandat pour le plus grand bien de votre peuple, que vous saurez poursuivre l'établissement d'un État de droit, d'une économie dynamique et efficace. Je ne doute pas non plus que vous saurez conduire la politique intérieure et étrangère de votre pays avec un sens aigu des responsabilités, dans le respect des principes et des valeurs qui nous sont communes.

La Belgique ne manquera pas de répondre à votre souci de coopération internationale constructive, sur le plan bilatéral et multilatéral, notamment européen. Nous continuons à attacher une importance particulière aux relations avec votre pays ainsi qu'au développement heureux des relations de l'Union européenne avec la Fédération de Russie.

Je forme des vœux pour le succès de votre mission, au bénéfice aussi de vos compatriotes, qui ont à souffrir les conséquences d'un conflit cruel dans la République de Tchétchénie et qui aspirent à la paix et à la prospérité. Votre pays appartient à l'Europe par la géographie et par attachement à une même civilisation fondée sur le respect des droits de l'homme. La Belgique continuera, dès lors, à oeuvrer au renforcement des liens entre nos deux pays qui ont une ancienne tradition de coopération."

Ce télégramme est signé par M. Guy Verhofstadt, premier ministre du Royaume de Belgique et adressé à Son Excellence M. Vladimir Poutine, président de la Fédération de Russie.

Il n'y a pas eu d'autres félicitations officielles à cette occasion.

M. Jean-Pierre Viseur (Écolo-Agalev) : J'ai beau être parlementaire, membre d'un parti de la majorité, je regrette les termes de ce message. Si l'on évoque la Tchétchénie en parlant des compatriotes de M. Poutine ayant à souffrir d'une guerre cruelle, on passe totalement sous silence la responsabilité lourde dudit Poutine dans la naissance de cette guerre et dans les dérives graves qui sont survenues. C'est d'autant plus choquant que la Ligue internationale des droits de l'homme vient justement de se prononcer en faveur de poursuites contre M. Poutine devant le Tribunal pénal international de La Haye. On n'adresse, à mon sens, pas de message de félicitation à une personne qui pourrait être condamnée pour crimes contre l'humanité.

M. **André Flahaut**, ministre (*en français*) : La Belgique a élaboré un texte qui est loin d'être inodore, incolore ou insipide.

On aurait pu élaborer un texte passant sous silence la Tchétchénie et les droits de l'homme.

Ce sont ici des termes diplomatiques.

Le **président** : Ce qui est dit est plus important que la façon de le dire. Tous, nous partageons le souci de M. Viseur. Le langage diplomatique est clair tant pour celui qui envoie le message que pour celui qui le reçoit.

M. **Jean-Pierre Viseur** (Écolo-Agalev) : Je ne suis pas un spécialiste en langage diplomatique. Je parle plus directement.

J'ai craint un moment qu'on ne parle pas de la Tchétchénie. Ceci dit, il me semble que la responsabilité russe n'est évoquée nulle part dans ce texte. Je crois savoir que la France a eu une attitude plus critique face à ce qui se passe en Tchétchénie.

Le **président** : L'incident est clos.

– *La réunion publique est levée à 16 h 50.*